

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 8 mars 2021

Approbation du programme d'actions par le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte



Opération de police des pêches dans le lagon de Mayotte.
© Lola Bayol / Office français de la biodiversité

Lundi 8 mars, le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte s'est réuni en visioconférence pour voter les délibérations. Trois points importants étaient à l'ordre du jour : l'approbation du rapport d'activités du Parc en 2020, de son programme d'action pour 2021 et de la déclinaison du plan de gestion du Parc pour la partie marine de la Réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi.

Un bilan 2020, aussi bien que possible

En cette année de crise sanitaire et de confinements, les agents du Parc naturel marin de Mayotte n'ont pas pu mettre en œuvre l'intégralité des actions prévues en 2020. Néanmoins, le bilan du Parc ne donne pas sujet à rougir, son équipe étant au maximum de ses possibilités, en télétravail ou sur le terrain dans le respect des règles sanitaires.

Les prises de décisions ont également jalonné toute l'année 2020 à l'occasion de deux réunions du conseil de gestion et de trois réunions du Bureau. Ainsi 37 avis, notamment sur des projets d'aménagement ou des campagnes scientifiques, ont été rendus par le conseil de gestion, le Bureau ou, le cas échéant, par l'équipe technique.

Quelques réalisations du Parc en 2020

- La **cartographie des habitats récifaux côtiers** de Mayotte est un outil fondamental pour orienter les porteurs de projets, affiner les études d'impact des aménagements du territoire et aider le conseil de gestion à élaborer des avis.
- L'**intensification du contrôle des pêches** avec 80 jours dédiés aux missions de surveillance et de contrôle qui ont permis de réaliser 312 contrôles d'usagers du lagon et d'engager 31 procédures judiciaires. L'effort de contrôle a particulièrement porté sur la passe en S.

- Le **nouveau site internet du Parc**, adapté aussi bien pour la navigation sur ordinateur que sur téléphone mobile, représente une carte de visite du milieu marin de Mayotte, sa nature, les hommes qui en vivent et les acteurs de sa gestion.

Le rapport d'activités 2020 du Parc naturel marin de Mayotte est consultable sur www.parc-marin-mayotte.fr



Sortie pédagogique en mer, programme « P'tits foundis »
© Maxence Gemin / Office français de la biodiversité

Le programme 2021 : s'adapter en gardant le cap

Le programme d'actions du Parc naturel marin de Mayotte comprend l'ensemble des projets réalisés par le Parc et ses partenaires et contribuant à la réalisation des objectifs du plan de gestion du Parc.

Le programme de 2021 comporte **des actions pluriannuelles** déjà engagées telles que les **suivis des espèces protégées** et des habitats associés (mammifères marins, tortues marines, mangroves, récifs

coralliens, herbiers...), l'observatoire des **oiseaux côtiers** animé par le Gepomay, le **suivi des poissons commerciaux** de récif, la collecte des **données de pêche** aux points de débarquement, l'accompagnement des communes et des pêcheurs dans la mise en place de zones de **fermeture localisées de la pêche à pied** pour le renouvellement du poulpe, le suivi de la **qualité des eaux** du lagon, l'**observatoire des déchets** marins, le renforcement de la connaissance et de la **protection des tortues marines**, etc.

A cela s'ajoutent **des actions récurrentes** telles que les **appels à projets**, scolaire (*Les p'tits foundis du lagon*) et citoyen (*Ambassadeurs du lagon dans les villages*), les opérations de sensibilisation et de **contrôle des usagers** en mer, l'**appui à des programmes scientifiques** (suivi de l'envasement du lagon, inventaire de la zone mésophotique, étude des raies Manta de récif) ou encore, sous réserve de bonnes conditions sanitaires, la relance des **événements** (*Premières bulles au pays du corail*, *Le Défi du Fundi*) et **de nouvelles actions**.

Des exemples de nouveaux projets du Parc en 2021

- le lancement de l'élaboration d'un **modèle de courantologie du lagon** permettant d'aider à la décision lors d'aménagements ou d'évènements affectant le lagon,
- l'édition d'un **guide des loisirs en mer**,
- une campagne de **suivi de l'état des lagons et des récifs éloignés** à Mayotte (Zélée) et aux Glorieuses (Geysier, lagons des Glorieuses),
- le renouvellement du parc de **dispositifs de concentration de poissons** (DCP) ancrés autour de l'île pour accompagner la pêche locale vers les ressources de haute mer,
- l'expérimentation de la pose de **filets de récupération des déchets** à l'embouchure d'estuaires en partenariat avec les collectivités locales,
- la mise en place d'un nouveau **sentier sous-marin pédagogique** à Sakouli.



Vue aérienne de l'îlot M'bouzi.
© Flavien Foncin / Office français de la biodiversité

Un nouveau plan de gestion pour la Réserve de M'bouzi

La Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi arrivant à l'échéance de son plan de gestion initial, a élaboré un nouveau plan de gestion adapté aux enjeux actuels et prenant en compte les nouveaux acteurs du territoire. Le Parc naturel marin de Mayotte été créé en 2010, soit trois ans après le classement de l'îlot M'bouzi en RNN.

Aujourd'hui, le plan de gestion de la Réserve doit donc prendre en compte le fait que sa partie marine est aussi comprise dans le périmètre du Parc. Les enjeux de préservation des deux aires protégées se rejoignant sur le fond, il apparait donc pertinent, dans un double objectif de cohérence de gestion du milieu et de coopération entre gestionnaires, de **considérer le plan de gestion de l'îlot M'Bouzi, pour sa partie marine, comme une déclinaison localisée du plan de gestion du Parc naturel marin.**

Une déclinaison approuvée par le conseil de gestion du Parc

Le conseil de gestion a approuvé le principe d'une déclinaison du plan de gestion du Parc pour la partie marine de la Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi, ainsi que les objectifs qui y sont inscrits.

La partie marine de l'îlot M'Bouzi est identifiée comme une zone d'intérêt particulier pour laquelle il est nécessaire d'optimiser au mieux les outils de gestion à travers **5 axes d'actions communes** :

- connaissance et suivi du patrimoine naturel
- actions de génie écologique
- respect de la réglementation et compatibilité des actions humaines avec les objectifs de gestion
- actions de communication, sensibilisation et éducation à l'environnement
- développement d'activités économiques compatibles avec la préservation de l'environnement

La **coopération historique** des deux entités, à travers les actions de sensibilisation des plus jeunes, le nettoyage annuel de l'îlot, les suivis scientifiques ou la pose de mouillages écologiques, illustre de fait la pertinence de cette déclinaison qui sera mise en œuvre jusqu'à la prochaine échéance en 2027.

Contact presse

Fanny Cautain / 02 69 61 93 92
fanny.cautain@ofb.gouv.fr